

Compte rendu du CTSD DI AURA du 14 octobre 2021

L'USD-FO était représentée par : Alain COURT, Jean-Christophe MEYRAN et Jean-Christophe AUBERT.

Un seul point était soumis à vote : l'approbation du procès verbal du CTSD du 1^{er} juin 2021 relatif à l'impact du transfert des TIC sur le service de Lyon énergie et au reclassement des agents.

L'USD-FO a voté pour, ce CTSD ayant permis d'apporter des avancées sur les possibilités de reclassement des agents et sur les mesures métier, nous y reviendrons au point n° 2 ci-dessous.

1) LE TÉLÉTRAVAIL :

Le Directeur Interrégional a rappelé les consignes de progressivité afin de préserver le collectif à travers un projet de service.

L'autorisation de télétravail est révocable lorsque le collectif évolue (par exemple suite au départ d'un agent ne faisant pas de télétravail qui est remplacé par un agent demandeur de télétravail).

452 agents (406 AG-CO et 46 SURV) sont titulaires d'une autorisation de télétravail (DI 69 / DR Lyon 188 / DR Chambéry 39/ Annecy 126 / Clermont-Ferrand 30 dont 27 AG-CO).

Environ 90 % des télétravailleurs sont issus de la branche OP/CO -AG (3,8 % en catégorie A+, 31,5 % en catégorie A, 53 % en catégorie B, 11,6 % en catégorie C).

26 % ont choisi un télétravail hebdomadaire régulier (jours fixes), 74 % ont choisi un télétravail ponctuel annuel ou mensuel (jours flottants).

Concernant la quotité, 63 % ont choisi un jour et 21 % deux jours.

Les jours les plus demandés sont le lundi (24 % des demandes) et le vendredi (34 % des demandes).

7 agents ont effectué un recours pour désaccord avec le projet de service.

Le Directeur Interrégional a rappelé les difficultés des chefs de service pour faire organiser le télétravail pérenne tout en maintenant la qualité de service et a souligné l'absence de possibilités de recours autre que juridictionnels.

L'équipement en PC portables va continuer (actuellement 562 postes fixes d'un coût unitaire de 450 € et 725 postes portables d'un coût unitaire de 930 €, 269 seront déployés en 2021).

Compte tenu du risque de vol d'un PC portable contenant des données sensibles, un stockage des données sur le serveur est envisagé.

Le Directeur Interrégional indique qu'il n'y a pas actuellement de projet d'espace de travail partagé, chaque télétravailleur ayant un bureau dédié. Néanmoins l'accroissement du télétravail nécessitera une réflexion sur les surfaces allouées par agent (4 M² actuellement) dans les nouveaux projets.

⇒ **Position de l'USD-FO :**

La mise en place du télétravail perenne après le télétravail de crise a été un exercice compliqué pour les chefs de service qui se sont retrouvés en première ligne pour valider ou refuser les autorisations, ceux-ci étant chargés de trouver le bon équilibre entre les demandes des agents et les nécessités de service.

S'il est vrai que le télétravail de crise a permis de développer au pas de charge ce nouveau mode d'organisation du travail, il en a aussi montré les limites tant sur les fonctions qui nécessitent une présence physique que sur le besoin d'appartenance à un collectif de travail.

Le nombre très réduit de situations conflictuelles démontre qu'un équilibre satisfaisant aussi bien les agents que l'administration a pu être trouvé dans la quasi-totalité des services.

Nous demandons l'ouverture à tous les services de la gestion du temps et des absences par SIRHUIS (GTA) afin d'alléger les tâches de gestion.

2) **LE RECLASSEMENT DES AGENTS de LYON ÉNERGIE :**

11 agents sont à reclasser pour la première vague de transfert des fiscalités (TIC gaz, électricité, gaz) .

5 agents seront reclassés dans les services douaniers du Rhône et feront l'objet d'un arrêté de mutation au 1^{er} mars 2022.

Aucun poste de cadre A n'ayant été proposé à la bourse départementale, les agents concernés bénéficieront de la super priorité au TAM.

6 agents sont en attente d'un reclassement, 3 agents sont inscrits au TAM et 3 agents ont demandé un transfert à la DDFIP 69 où des postes ont été gelés dans cette perspective.

Les mutations seront prononcées au 1^{er} mars 2022.

Un agent Paris-Spécial est prévu en renfort pour apurer les dossiers de remboursement et gérer les nouvelles demandes.

Pour faire face à la problématique des dossiers à traiter après le départ des agents, la DG propose des allègements réglementaires à la recevabilité en cours d'examen et un report des dossiers à enjeux vers les contrôles à posteriori.

⇒ **Position de l'USD-FO :**

Un renfort d'agent Paris-Spécial formés et dédiés à ces missions spécifiques est indispensable pour gérer le stock et le flux de dossiers de remboursement qui peuvent être déposés jusqu'en 2023.

La décision de remboursement entraînant une responsabilité administrative comptable, il n'est pas envisageable d'apurer les dossiers par une « simple » validation de la demande.

3) **BILAN de LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

La formation professionnelle a été fortement impactée par la crise COVID, plusieurs formations en présentiel ayant été annulées ou remplacées par des formations en distanciel.

La Cheffe des RH a indiqué que le mode de formation en distanciel se renforçait car il permet d'élargir le nombre d'apprenants et d'éviter des déplacements plus longs que la formation elle-même, notamment pour celles en 1/2 journée.

⇒ **Position de l'USD-FO :**

La formation en distanciel ne peut constituer le mode normal d'exercice des formations, l'attention derrière un écran ainsi que les échanges avec le formateur étant forcément limités à distance.

La formation en distanciel est plus adaptée aux formations de courte durée pour lesquelles un déplacement est disproportionné par rapport à la durée.

Lorsque la durée de la formation excède une journée, le mode présentiel devrait être privilégié dans l'intérêt du formateur et des apprenants.

Enfin pourquoi ne pas envisager des formations en mix présentiel/distanciel afin de répondre aux attentes du plus grand nombre.

4) TRAVAUX IMMOBILIERS :

Le Chef du Pôle logistique indique qu'il y a des retards dans les travaux suite à l'arrêt des chantiers en 2020 durant la crise COVID.

Pour 2021, des pénuries de matériel, l'inflation et les marchés publics parfois infructueux rallongent les délais pour les travaux et s'ajoutent aux contraintes déjà en place (obligation de rechercher les locaux domaniaux vides et passage obligatoire par le Préfet).

Concernant l'implantation de la Brigade de Modane-fer (TGV Lyon/Turin en 2024/2025) l'endroit où gare et connexions va poser la gare n'est pas arrêté. Deux plates-formes multimodales sont prévues (Modane et St Jean de Maurienne).

5) BERCY VERT :

Suite à la Circulaire du Premier Ministre du 25 février 2020 sur l'éco responsabilité dans les administrations, la Douane est engagée sur plusieurs mesures (covoiturage / visioconférence / 50 % de véhicules propres / suppression chaudière fioul / forfait mobilité pour vélo / suppression produits phytosanitaires).

Ces mesures se combinent avec le plan de relance (870 000 €uros en 2020/2021) qui va être utilisé pour installer 34 bornes de recharge pour véhicules électriques.

8 véhicules électriques vont remplacer citadines diesel

Les Renault Kangoo électriques n'ont pu être livrées et seront remplacées par des 2008 électriques.

Pour la surveillance, des véhicules 508 hybride rechargeable sont prévus.

Un logiciel va être développé pour le covoiturage.

⇒ Position de l'USD-FO :

Il faut veiller à l'adaptation des véhicules aux besoins des agents, les usages étant bien différents d'une administration à une autre.

Les véhicules électriques sont parfaitement adaptés à un usage urbain. En revanche l'achat de véhicules hybrides pour faire de longs trajets est plus incertain en termes de consommation réelle et donc d'impact environnemental lorsque la batterie est vide.

6) QUESTIONS DIVERSES :

Suite au GT « Lab AURA » du 11 octobre, nous avons exprimé au Directeur Interrégional nos inquiétudes quant à une réorientation de l'activité de la surveillance vers les zones urbaines sensibles.

En effet, suite à la fermeture des Brigades de recherche, la surveillance a été positionnée sur les grands axes porteurs de fraude avec des objectifs quantitatifs ambitieux.

Les résultats de la Douane en matière de LCF sont évalués en quantités et non en termes de participation à la sécurité publique au sens large.

Un éventuel recentrage de la surveillance sur des missions d'investigations ou d'appui dans les zones sensibles devra s'accompagner d'une adaptation des objectifs quantitatifs et d'une nouvelle méthode d'évaluation des résultats.

Le Directeur Interrégional a précisé qu'il n'y avait pas de réorientation de l'activité des brigades dans le cadre du Lab AURA. Les contrôles sur les grands axes vecteurs de fraude resteront la priorité.